

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 13 décembre 2010, 19h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité et à la boursière Mme de Mestral, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour fait partie de la convocation reçue, une proposition de modification de celui-ci est soumise au vote comme suit :

- le point 9 « propositions individuelles » devient le point 11
- le point 9 devient « Election de 2 membres et d'un(e) suppléant(e) au conseil intercommunal de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy)
- le point 10 « Election d'un membre de la commission des finances

Comme il n'y a pas d'objection ni autre demande de modification de cet ordre du jour, nous passons au vote en levant la main.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2010
3. Assermentation d'une conseillère
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal N° 05/2010 relatif à l'adhésion à l'association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy**
7. **Préavis municipal N° 06/2010 relatif à une demande de crédit de CHF 374'000.00 pour l'augmentation de la capacité épuratoire, le remplacement de matériel et des travaux de gros entretien de la STEP intercommunale Etoy-Buchillon-Saint-Prex**
8. **Préavis municipal N° 07/2010 relatif au budget communal 2011**
9. Election de 2 membres et d'un(e) suppléant(e) au conseil intercommunal de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy)
10. Election d'un membre de la commission des finances
11. Propositions individuelles

1. Appel

40 conseillers participent à la séance, 8 excusés,
Municipalité : M. Corthay excusé.

2. Procès verbal du 27 septembre 2010

P 1921, premier paragraphe, quatrième ligne « de ces **15** dernières années ». Deuxième paragraphe « CHF 60'000.- **par an** ... »
Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation d'une conseillère

Suite à la démission de M. Jean-François Karlen, Mme Yvonne Amstutz est priée de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée afin de prêter serment comme le prévoit le règlement communal. L'assemblée est priée de se lever.

Après lecture de l'article N° 5 du règlement, Mme Amstutz prête serment en levant la main droite et en disant « je le promets ». Un exemplaire du règlement ainsi qu'un trombinoscope lui sont remis.

4. Communications du Président

Il est fait lecture de la lettre de démission de M. Jean-François Karlen.

Un « papillon » est distribué à tous les conseillers concernant la modification de « l'art. 68 alinéa b » du règlement communal, modification acceptée par le Conseil lors de la séance du 27 septembre 2010 pour mise à jour de celui-ci.

Une séance d'information sur les prochaines élections communales a eu lieu le 8 novembre dernier en salle du Conseil. Un tout ménage avait signalé cette séance. Etaient présents : la Municipalité, la secrétaire du Conseil ainsi que le Président. En fin de soirée, 26 personnes ont mis leurs noms sur les feuilles de candidatures du Conseil et 5 sur celle de la Municipalité. Un résumé de cette séance a été mis sur le site Internet de la Commune début décembre.

A ce jour, sont inscrits : 36 candidats pour le Conseil communal et 5 candidats pour la Municipalité.

Le Président encourage fortement les membres du Conseil à se réinscrire pour la prochaine législature.

MM Michel Roulet, Louis-Daniel Martin, Roland Corthay et José Manuel Fernandes se représentent. M. Daniel Fiora arrête à la fin de cette législature.

Les dates des prochaines assemblées pour 2011 sont les suivantes :

Lundi 4 avril 2011
Lundi 20 juin 2011
Lundi 26 septembre 2011
Lundi 12 décembre 2011

Votations fédérales du 28 novembre 2010

Participation : 51.96 % (717 votants sur 1'380 inscrits)

Greffe vendredi 16h00	582 votes
Boîte aux lettres dimanche 11h00	114 votes
Local de vote 11h00	21 votes

Votation fédérale

Objet N° 1	Initiative sur le renvoi Refusée avec 65.08 % de non
Objet N° 1 b	Contre projet à l'initiative sur le renvoi Refusée avec 51.96 % de non
Objet N° 1 c	Initiative ou contre projet, question subsidiaire 65.50 % pour le contre projet
Objet N° 2	Initiative pour des impôts équitables Refusée avec 64.20 % de non

5. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet Syndic

- Concierge Collège de la Fin et bâtiment administratif :

Pour succéder à M. Freitas, a été engagé pour début janvier M. David Pagot domicilié à Etoy, Rte de la Plantay. 54 postulations ont été reçues.

- Etude intercommunale :

Nous sommes maintenant 12 communes à nous réunir régulièrement pour tenter de dégager des synergies et des pistes de collaboration. Nous avons décidé d'investir CHF 2'000. -- par commune et dans le cadre de l'ADCV, mandaté par M. Ulrich Perren, ancien Syndic de Dully, pour établir un inventaire et diagnostic des collaborations existantes. Il devra également mettre en évidence les difficultés des communes à remplir seules certaines tâches et interroger chaque Municipalité sur leur perception et leur vision d'avenir. Un rapport sera établi au printemps 2011 et sera une base de réflexion pour la prochaine législature.

- Littoral Parc :

L'enquête des modifications du plan d'affectation cantonal s'est déroulée du 26 octobre au 25 novembre 2010. Elle a suscité environ 25 remarques ou oppositions qui seront traitées par le Canton.

- Transports publics :

Après concertation avec le service de la mobilité et les exploitants des lignes de bus, il a été décidé de regrouper tous les arrêts au sud de la gare. Le bus MBC 724 Morges-Etoy s'arrête depuis aujourd'hui dans les deux sens sur la route de l'Industrie. Nous aménageons une place sur le parking de la gare avec rampe d'accès direct depuis le quai pour le bus ARCC 722 dans le cadre des travaux du passage inférieur.

Dès décembre 2011, nous aurons une cadence à 30 minutes du RER Lausanne-Allaman en tous cas du lundi au vendredi. Nous avons tenu une séance avec le service de la mobilité et les communes de Buchillon, Lavigny et St-Livres afin d'améliorer en parallèle la ligne de bus 722. Le Canton entre en matière pour une desserte à l'heure de 6h00 à 20h00 (15 paires de courses). Nous estimons qu'il faudrait des courses à 30 minutes aux heures de pointe pour encourager au maximum l'utilisation des transports publics. Ces courses supplémentaires seraient à charge des communes pendant 2 à 4 ans par convention puis en cas de succès, prise en charge ordinaire pour la suite. Nous nous rencontrons à nouveau en février pour en débattre face à des offres concrètes.

- Cheminement piétonnier entre la rue d'Estuey et le chemin des Ecoliers :

Le 8 novembre dernier, nous avons reçu le jugement de la cour de droit administratif et publique du Tribunal cantonal. Le Tribunal rejette le recours et confirme à 100% la position de la commune par un arrêté très complet de 17 pages

b) M. Daniel Fiora, municipal

- Finances :

Comptes postaux et bancaires : CHF 1'810'000.- en notre faveur.
Débiteurs impayés (impôt foncier, taxes eaux épuration et divers) CHF 690'000.-. Impôts budgétisés CHF 7'056'000.- + arriérés CHF 2'312'400.-, moins acomptes reçus à ce jour CHF 7'884'000.-, soit un solde à encaisser de CHF 1'484'400.-, ce qui augure des rentrées fiscales plus élevées que celles budgétisées. Les emprunts se montant à CHF 8'750'000.-. Pour information, en ce qui concerne le taux d'imposition pour 2011, selon l'arrêté cantonal du 1^{er} décembre, nous sommes, avec un taux de 59% classé au 28^{ème} rang des communes du Canton ayant le plus faible taux.

- Routes :

Rien de bien nouveau à signaler. Nous espérons que l'hiver ne nous joue pas trop de tours, tant avec la neige comme il y a 2 semaines, qu'avec le gel/dégel qui provoque de gros dégâts de chaussées.

Vous l'aurez certainement remarqué, nous avons changé les rideaux lumineux sur la devanture de la maison de commune et installé des « bougies » LED sur le sapin de Noël.

- Police :

Comme vous avez pu le lire dans la presse, les contrats de prestations de la gendarmerie vaudoise ont été dénoncés pour fin 2011. Actuellement le flou le plus total règne sur la suite des opérations : adhésion à une police communale (par exemple Morges), ce qui nous coûterait des sommes quelque fois plus élevées qu'actuellement, ne rien faire et être sous la protection de la gendarmerie vaudoise et en ce qui concerne le 5^{ème} processus (amendes d'ordres concernant les parcs de véhicules, les vélos sur les trottoirs et autres) se mettre ensemble avec d'autres communes avoisinantes et engager un Aide de Police (à plein temps ou temps partiel) qui serait formé par la gendarmerie (cours à Savatan). En ce qui concerne le financement : une fois de plus une « Vaudoiserie » a été mise en place. Le Canton rétrocède aux Communes 2 points d'impôts au Canton. Je pourrais encore m'étendre sur le financement cantonal des 62,3 postes à plein temps qui concerne les agents dont les coûts étaient facturés aux communes ayant un contrat de prestation qui passeront sous l'égide de la gendarmerie au 01.01.2012 et où le canton cherche des solutions....En clair, je pense que le canton veut encore une fois faire payer les communes ! Alors que je pense que la sécurité est une affaire cantonale et que le financement devrait se faire par le biais du paiement des impôts cantonaux. Vous serez encore informés par la presse du déroulement de cette affaire.

6. Préavis municipal N° 05/2010 relatif à l'adhésion à l'association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy

La parole est donnée à Mme Sylvie Praplan rapporteur de la commission ad hoc.

Mme Sylvie Praplan (rapporteur) lit les conclusions de la commission chargée de se prononcer sur le préavis N° 5/2010 fait à Etoy le 18 novembre 2010.

La commission composée de Mesdames Michèle Addor (Présidente), Sylvie Praplan (rapporteur), Anne Rohrbach, Aurélie Daiz et de Monsieur Christophe Moret, s'est réunie le 9 novembre 2010 pour étudier le préavis mentionné. La commission remercie M. José Fernandez pour ses éclaircissements.

La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N° 05/2010 avec une modification (en gras). Elle propose donc :

1. d'accepter la création d'une association scolaire intercommunale Aubonne-Gimel-Etoy, ASSAGIE
2. d'adopter les statuts de ladite association, sous réserve de l'aval du Conseil d'Etat,
3. de désigner deux délégué(e)s et un(e) suppléant(e) au futur Conseil Intercommunal, conformément à l'art. 6 des dits statuts, lettre b

Discussion

Le Président remercie Mme Praplan et ouvre la discussion

M. Delétra demande à M. Fernandez, concernant l'article 2, a-t-on tenu compte de la prise en charge des besoins scolaires ? Qui paie ? Les communes ?

M. Fernandez répond qu'il faut effectivement en tenir compte. Cela découle des votations concernant le sujet AJEMA. Il existe actuellement deux centres des jeunes (1 à Aubonne et 1 à Etoy). Des discussions sont en cours pour un troisième à Gimel qui sera pris en charge par l'ASSAGIE.

Mme Magnenat demande la fréquence des séances du Conseil de l'ASSAGIE.

M. Fernandez répond que cela représente 2 à 3 séances par année. Les Municipaux y participent beaucoup plus souvent.

La parole n'étant plus demandée, le débat est clos et nous passons au vote.

Il est demandé à la Municipalité si elle se rallie aux conclusions différentes de la commission ad-hoc.

La Municipalité accepte les conclusions de la commission.

Point 1 :

Celles et ceux qui acceptent la création d'une association scolaire intercommunale Aubonne-Gimel-Etoy ASSAGIE s'expriment en levant la main

Avis contraire : -- Abstentions : -- Accepté : à l'unanimité

Accepté à l'unanimité.

Point 2 :

Celles et ceux qui acceptent d'adopter les statuts de l'association sous réserve de l'aval du Conseil d'état s'expriment en levant la main

Avis contraire : -- Abstentions : -- Accepté : à l'unanimité

Accepté à l'unanimité.

Point 3 :

Celles et ceux qui acceptent de désigner deux délégué(e)s et un(e) suppléant(e) au futur conseil intercommunal conformément à l'art. 6 des dits statuts, lettre b s'expriment en levant la main

Avis contraire : -- Abstentions : 1 Accepté : à la majorité

Accepté à la majorité.

7. Préavis N° 06/2010 relatif à une demande de crédit de CHF 374'000.- pour l'augmentation de la capacité épuratoire, le remplacement de matériel et des travaux de gros entretien de la STEP intercommunale Etoy-Buchillon-St-Prex

La parole est donnée à M. Magnollay (rapporteur) pour lecture des conclusions de la commission des finances

La Commission des finances, composée de Mme Martine Ray-Suillot, MM Vincent Payot (président), Philippe Martin, Jean-Luc Rochat et Roger Demont et M. Florian Magnollay (rapporteur) s'est réunie le 22 novembre 2010 afin d'étudier le préavis cité en référence.

La Commission remercie MM Michel Roulet, syndic et Daniel Fiora, municipal pour leur participation active à la séance citée ci-dessus.

En conclusion la Commission des finances propose au Conseil Communal de décider:

1. d'approuver le projet d'augmentation de la capacité épuratoire, du remplacement de matériel et des travaux de gros entretien de la STEP intercommunale Etoy-Buchillon-St-Prex
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 374'000.- destiné à couvrir les frais des travaux liés à ce projet
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment.
4. d'autoriser l'amortissement par les excédents du compte des égouts des exercices futurs
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Le Président remercie M. Magnollay et donne la parole à Mme Marie-Louise Magnenat (rapporteur) pour lecture des conclusions de la commission ad hoc.

La Commission ad hoc, composée de Mme Marie-Louise Magnenat (rapporteur), MM Jean-Marie Vouillamoz (président), Sylvain Garrone, Jacques Gay et Jean-Daniel Mandry s'est réunie le 17 novembre 2010 afin d'étudier le préavis cité en référence.

La Commission remercie M. Louis-Daniel Martin, municipal de sa participation active et des réponses fournies aux interrogations de ses membres.

La Commission ad hoc propose au Conseil Communal d'accepter le préavis de la Municipalité, soit :

1. d'approuver le projet d'augmentation de la capacité épuratoire, du remplacement de matériel et des travaux de gros entretien de la STEP intercommunal Etoy-Buchillon-St-Prex
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 374'000.- destiné à couvrir les frais des travaux liés à ce projet
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment
4. d'autoriser l'amortissement par les excédents du compte des égouts des exercices futurs
5. d'autoriser la Municipalité de modifier les taux de participation des Communes de l'article 5 de la convention intercommunale
6. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Le Président remercie Mme Magnenat.

Les conclusions de la commission des finances étant différentes de celle du préavis présenté par la Municipalité, la discussion est ouverte

Discussion

M. Louis-Daniel Martin prend la parole afin d'expliquer sa position par rapport au préavis. La commission des finances a modifié les conclusions en proposant de supprimer le point 5 avec préavis favorable de MM Roulet et Fiora. M. Martin justifie la nécessité de conserver ce point.

- Il faut savoir que la Commune de Buchillon conteste depuis 2, 3 ans le mode de calculation des coûts de la STEP (ce mode de calcul date de 10 ans).
- la commission de gestion de la STEP a décidé de mettre cette conclusion pour être surtout en conformité avec la convention Intercommunale.
- ce point a également été mis dans les préavis pour des travaux similaires de constructions.
- à ce jour les Conseils Communaux de Buchillon et St-Prex ont adoptés le même préavis qui vous a été soumis.
- si les mesures quantitatives (débits) et de charges polluatives peuvent être exécutées dans les temps, nous pourrions éventuellement déjà déterminer le nouveau mode de répartition des coûts et l'appliquer pour l'année 2010.
- modification du montant à CHF 1'000'000.- et non pas 1'100'000.-.
- demande à la commission des finances de se rallier aux conclusions de la Municipalité.

M. Magnollay demande alors pourquoi il a été décidé de supprimer le point 5 avec l'accord de MM Roulet et Fiora ?

Il lui est répondu que lors de l'élaboration des conclusions de la Commission des finances, les décisions des communes de Buchillon et de St-Prex n'étaient encore pas connues.

La Commission des finances se rallie aux conclusions de la Municipalité.

M. Delétra aimerait savoir s'il y a possibilité de transformer la chaleur et la force engendrée par le traitement des eaux usées et en faire du chauffage à distance.

M. Martin lui répond que ces énergies sont réutilisées pour le fonctionnement de la STEP, mais qu'il n'y en a pas suffisamment pour faire du chauffage à distance, la STEP étant trop vieille. Il faudra y penser lors d'une construction future qui sera beaucoup plus importante géographiquement (à l'étude actuellement) voir d'ici 10 à 15 ans

La commission des finances s'étant rallié aux conclusions du préavis municipal et la parole n'étant plus demandée, les conseillers peuvent voter.

Point 1

Celles et ceux qui acceptent d'approuver le projet d'augmentation de la capacité épuratoire, du remplacement de matériel et des travaux de gros entretien de la STEP intercommunale Etoy-Buchillon-St-Prex s'expriment en levant la main

Avis contraire : -- Abstentions : -- Accepté : à l'unanimité

Accepté à l'unanimité.

Point 2

Celles et ceux qui acceptent d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 374'000.- destiné à couvrir les frais des travaux liés à ce projet s'expriment en levant la main

Avis contraire : -- Abstentions : -- Accepté : à l'unanimité

Accepté à l'unanimité.

Point 3

Celles et ceux qui acceptent d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment s'expriment en levant la main

Avis contraire : -- Abstentions : -- Accepté : à l'unanimité

Accepté à l'unanimité.

Point 4

Celles et ceux qui acceptent d'autoriser l'amortissement par les excédents du compte des égouts des exercices futurs s'expriment en levant la main

Avis contraire : -- Abstentions : -- Accepté : à l'unanimité

Accepté à l'unanimité.

Point 5

Celles et ceux qui acceptent d'autoriser la Municipalité de modifier les taux de participation de communes de l'article 5 de la convention intercommunale s'expriment en levant la main

Avis contraire : -- Abstentions : -- Accepté : à l'unanimité

Accepté à l'unanimité.

Point 6

Celles et ceux qui acceptent d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires s'expriment en levant la main

Avis contraire : -- Abstentions : -- Accepté : à l'unanimité

Accepté à l'unanimité.

8. Préavis N° 08/2010 relatif au budget communal 2011

Le Président du conseil rend les Conseillers attentifs aux modifications insérées dans le dernier courrier qui concerne les pages saumon 8 et 16, la page verte ainsi que la dernière page jaune et de bien vouloir les remplacer.

La parole est donnée à M. Philippe MARTIN, rapporteur, pour lecture des conclusions de la commission des finances.

La Commission des finances, composée de Mme Martine Ray-Suillot, MM Vincent Payot (président), Philippe Martin, Jean-Luc Rochat, Roger Demont et M. Florian Magnollay (rapporteur) s'est réunie les 9 et 22 novembre 2010 afin d'étudier le préavis cité en référence.

La Commission remercie MM Roulet, syndic, et Fiora, municipal pour leur présence et principalement pour la remise de l'ensemble des budgets annexes, ces documents ont été remis spontanément afin de pouvoir être étudiés lors de la première réunion.

En conclusion, tenant compte des modifications citées dans le rapport, la commission des finances à l'unanimité, propose au Conseil Communal de bien vouloir accepter le budget 2011 soit :

- vu le préavis N° 07/2010
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, la Municipalité demande au Conseil Communal d'accepter le budget 2011 présentant un excédent de charges de CHF 78'292.- après amortissements et attributions obligatoires

Le Président remercie M. Martin et ouvre la discussion.

Discussion

- M. Fiora revient sur les conclusions de la dernière page qui présente une différence de CHF 1'000.-. La Commission des finances se rallie à la Municipalité.

Il rappelle à la Commission des finances que les recettes aléatoires (succession etc..) sont budgétisées relativement bas. 50% de ces recettes passent au canton, selon le calcul de la péréquation, il n'est donc pas juste de ne pas les mettre au budget.

Concernant le taux d'imposition, il n'est pas possible de faire un budget au mois de juin car nous n'avons à ce moment-là de l'année aucune idée du budget des écoles ni de la péréquation.

M. Delétra fait remarquer que la Commune de Morges n'a pas fait son budget au mois de juin comme mentionné sur le rapport de la Commission des finances, car il vient d'être accepté dernièrement.

Comment connaître le taux d'imposition sans budget ?

M. Martin, propose que les montants aléatoires soient pris au minimum et de les attribuer à un compte « travaux futurs ».

M. Fiora n'aime pas passer un amortissement sur des travaux qui ne sont pas bouclés. Mais pour les années futures, un autre comptable peut avoir d'autres idées.

M. Martin pose la question de savoir si les immeubles sont amortis, peut-on hypothéquer pour l'achat de terrains ? *afin de remplacer les terrains vendus.*

M. Fiora lui répond que la Commune d'Etoy n'est pas une entreprise. Vis-à-vis des banques la donne change, pas les mêmes conditions. N'étant pas des privés, cela n'est absolument pas possible. Et de plus la Commune a encore un énorme patrimoine.

M.Lüthi aimerait savoir ce qu'il advient du bâtiment agricole « Farabosse ».

M. Fiora l'informe que le bail de location arrive à échéance en juin 2011. Il n'y a rien de concret pour la suite.

M. Fragnière félicite la Municipalité pour l'excellente présentation du budget.

Le Président du Conseil propose de passer en revue les feuilles du budget 2011.

- **Page 2 blanche compte 223521 fond péréquation part à charges communes** / grande différence entre 2010 et 2011 / est-ce dû à la bascule. ?

M. Fiora répond OUI est à une augmentation de la facture sociale qui explose chaque année de plus en plus.

M. Roulet précise également qu'il y a une augmentation du fonds de répartition entre les communes. La facture sociale est effectivement toujours plus élevée mais cette facture est égale pour toutes les communes selon le point de péréquation. A l'avenir 18 points (suite à l'équilibrage de la péréquation).

- **Page 3 blanche compte 3553141.1 entretien salle polyvalente** / plus élevé / remplacement de la chaudière / pas de préavis car c'est de l'entretien.

M. Roulet informe le Conseil qu'il y a un ultimatum pour remplacer cette chaudière en 2014. Donc il est prévu de la remplacer car elle consomme beaucoup trop. Autant anticiper et prévoir une nouvelle installation plus économique en énergie.

- **Page 6** le report des chiffres modifiés n'a pas été fait. Les chiffres ont été modifiés mais les pages n'ont pas été envoyées aux conseillers.

M. Delétra demande si le poste « enseignement spécialisé » sera repris par le Canton. Il fait remarquer que les frais pour l'église sont moins élevés.

M. Roulet répond que l'année passée, il a été procédé à la réfection du clocher.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

Les conclusions présentées dans le préavis de la Municipalité et le rapport de la Commission des finances étant différentes, la Municipalité se rallie aux conclusions de la Commission des finances, présentant un excédent de charges de CHF 78'292.- (différence de CHF 1'000.-) et la parole n'étant plus demandée, les conseillers peuvent voter.

Celles et ceux qui acceptent le budget 2011 présentant un excédent de charges de CHF 78'292.- après amortissement et attributions obligatoires de CHF 224'300.- s'expriment en levant la main

Avis contraire : 1 Abstentions : 1 Accepté : à la majorité

Accepté à la majorité

9. Election de 2 membres et un suppléant(e) au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy)

Mme Hoyois propose Mme Magnenat.

M. Christinat propose M. Olivet

Selon l'art. 48 du règlement, proposition est faite de demander d'accepter la procédure simplifiée pour cette élection (vote à mains levées). Si l'unanimité est atteinte le vote se fera de cette manière.

Celles et ceux qui acceptent cette procédure simplifiée sont priés de l'exprimer en levant la main.

1 abstention.

La procédure simplifiée ne peut être appliquée. Les conseillers votent au bulletin secret.

Résultats :

Mme Magnenat est élue avec 37 voix

M. Olivet est élu avec 28 voix

Proposition pour le poste de suppléant.

Mme Hoyois propose M. Fischer

L'unanimité de l'assemblée accepte d'élire M. Fischer par votation à mains levées

M. Fischer est élu à la majorité (2 abstentions).

10. Election d'un membre de la commission des finances

Suite à la démission de M. Karlen de la Commission des finances, il faut élire un 7^{ème} membre à cette commission.

Selon le règlement, art. 46, les 7 membres de la commission des finances sont élus pour la durée de la législature.

Les membres actuels de la commission des finances sont :

- M. Demont Roger
- M. Magnollay Florian
- M. Martin Philippe
- M. Payot Vincent
- Mme Ray-Suillot Martine
- M. Rochat Jean-Luc

Proposition pour l'élection d'un membre de la commission des finances.

Mlle Daiz propose M. Delétra

M. Payot propose M. de Mestral (qui retire sa candidature pour des raisons professionnelles)

M. Plumey propose M. Thomson

Il est procédé à une votation à bulletin secret.

M. Thomson est élu avec 29 voix. (M. Delétra obtient 9 voix)

11. Propositions individuelles

M. Payot prend la parole et communique les résultats du dernier Téléthon qui a eu lieu samedi 6 décembre 2010. Cette édition a été mise en place par le CIBEST et les Samaritains. 45 personnes y ont œuvré (20 personnes en moins que les fois précédentes), 6 postes au lieu des 8 habituels sur les 3 communes avec des stands moins achalandés. Bénéfice : CHF 11'400.- (don de la commune d'Etoy CHF 500.-, don de la commune de St-Prex CHF 500.-). Par rapport à 2009 une diminution de 26%.

Petit historique de cette manifestation :

- Cela commence en 1995, quelques pompiers d'Etoy ont installés des tables sur la place de la St-Jaques et devant chez Pfister, avec à la clé une soirée (samedi) dans les locaux de la carrosserie Favre.
- M. Daiz a également organisé une exposition sur les oiseaux.
- Durant plusieurs années, une soupe aux légumes est préparée.
- Dès le début, participation de plusieurs sponsors
- Au début un bénéfice de CHF 3'500.- pour arriver en 2007 au chiffre de CHF 15'400.-.
- Après 16 organisations, M. Payot désire laisser la place aux jeunes et remercie toutes les personnes qui ont participé à ces journées.

M. Magnollay aimerait avoir des éclaircissements concernant le passage piéton qui traverse la route Suisse entre Intério et Pfister. Il existe un îlot mais les lignes jaunes ont été effacées. Pourquoi ?

M. Roulet répond qu'il n'y aurait jamais dû y avoir de lignes jaunes. La Commune avec la sous-commission des routes (M. Chenevière) ont tablé sur cette problématique. Dans les plans d'enquête, cela figurait dans le permis de construire et demandé par le service de la mobilité. La conclusion actuelle, cette zone est non limitée. On aide le passage des piétons par des aménagements mais sous l'unique responsabilité de la personne qui désire traverser la route. La loi fédérale (loi absolue aux piétons) est beaucoup plus dangereuse. Il faudrait limiter la route de façon beaucoup plus cohérente. Si cette route est limitée à 50km/h elle devient immédiatement propriété de la commune avec tout ce qui en découle (entretien - déneigement - etc..).

Plus personne ne demandant la parole, Le Président rappelle que les Conseillers qui désirent se représenter aux prochaines élections ont à disposition une liste à remplir.

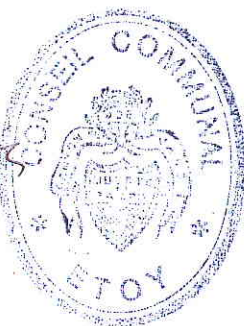
Séance levée à 20h45
Suivie du traditionnel repas de fin d'année

Prochain rendez-vous : lundi 4 avril 2011 à 20h00

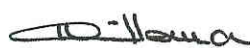
Le Président



Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire



Isabelle Vouillamoz